

Génocide et Psychanalyse

Comment penser la violence ?

Didier CROMPHOUT

(7) Suffit-il d'écouter pour entendre ? ou, si l'on y ajoute une connotation morale, une bonne écoute est-elle suffisante ? Pour la plupart, la réponse apparaît évidente et négative. Est-on sûr d'en tirer toutes les conséquences ?

Que faut-il de plus ? Certains prétendent qu'un tri est nécessaire, qu'il y a lieu de repérer les éléments qu'on appelle importants, structuraux ou signifiants. Sans doute, mais comment effectue-t-on ce tri, sur quelle base et en fonction de quoi ?

On oublie trop vite que le cadre général de nos réflexions est fixé bien avant que l'on produise la moindre idée ou interprétation. Lorsque l'une de ces dernières surgit, elle se glisse au mitan du fleuve de nos pensées et peut même nous apparaître géniale. Elle a de fortes chances de n'être que naturelle et évidente : on évolue dans une telle logique conceptuelle qu'elle (8) ne nous permet pas d'élaborer certaines réalités, a fortiori d'entendre leurs spécificités. On ne quitte guère les rails d'une pensée culturelle.

Un vaste domaine d'interrogations restées sans réponses va nous aider à introduire le problème de nos limites actuelles tant au plan de la théorie que de la clinique psychanalytique : celui du génocide. Et pourquoi pas celle du meurtre qui a l'avantage de nous maintenir au plan du sujet ? Parce que la radicalité de l'acte génocidaire oblige à laisser ouvert le désir de tuer, sans pouvoir le refermer dans les méandres des motivations, circonstances atténuantes et autres « la parole permet de ne pas poser l'acte ». C'est très exactement le contraire : la parole pousse à l'acte, et de manière si gigantesque qu'il est impossible de procéder à quelques réductions ou atténuations de ce dernier.

L'engagement politique ou idéologique des psychanalystes n'est en rien concerné ici. Ils forment un groupe social similaire aux autres, on y trouve les mêmes proportions de résistants et de collaborateurs, surtout beaucoup de personnes dites « neutres », voire quelques délateurs et tortionnaires, comme l'ont montré certains épisodes de la guerre 40-45 ou de la dictature brésilienne (cf. le livre d'Helena Besserman, *Viana*). Le et la politique ne sont pas solubles dans la psychanalyse.

Les questions soulevées trouvent leur origine dans un constat assez banal : l'après coup d'un génocide entraîne le silence de ses bourreaux ou auteurs et l'inextinguibilité de la plainte de ses victimes. Comment penser ces phénomènes, car il n'est pas unique, dans la visée de rendre à terme une position de sujet à ceux qui en ont été partie prenante, volontaire ou forcée. Ceci exclut toute prise de position morale et toute condamnation qui annulent certains aspects du dire de ces épreuves, quel que soit le côté où l'on se place. Précision sans doute utile : les vécus et pratiques des uns et des autres ne se conjoignent dans aucune bipolarité quelconque, ils sont indifférents les uns aux autres et il n'y a pas de règles de transformation. Qu'on ait été victime n'implique jamais que l'on deviendra bourreau ou tortionnaire, contrairement à une idée reçue très répandue selon laquelle les enfants maltraités deviendront maltraitants : sottise médiatique, qui (9) montre combien plus une idée est banale et vulgaire, prêtant à tous les fantasmes, plus elle devient vulgarisable.

Le problème de l'extinction de tout un pan de l'énonciation provient de ce que, dans nos sociétés, la violence ne se dit pas mais s'exécute : mots et concepts font défaut à la réalité. Comment entendre ce qui n'a pu se concevoir ou qu'élire dans ce qui se dit, pour que ce qui s'est passé puisse s'énoncer dans toutes ses significations ? On croit un peu vite que les théories qui structurent nos interprétations, c'est-à-dire leur donnent forme, nous permettent de parler de tous les phénomènes. Mais s'interroge-t-on sur notre impuissance à penser hors description ce qu'on appelait anciennement la névrose actuelle et qui est devenue en médecine la névrose traumatique ? Que faire dans notre praxis des conséquences directes du trauma physique ou psychique ? Une problématique de deuil ? Et encore, le deuil de quoi ? D'un passé irrécupérable, d'une impossible réparation en justice, d'une expérience innommable dans nos catégories ? Il est un peu difficile voire inquiétant que la psychanalyse se soustraie à cette interrogation ou soit incapable d'y apporter le moindre élément de réponse : comment le sujet intègre ou appréhende l'expérience de la violence extrême ?

Un autre ensemble de questions auxquelles on ne répondra pas davantage porte sur la transmission du traumatisme aux générations suivantes. Faut-il le concevoir sur le schéma de la névrose selon Freud ou s'agit-il d'un autre phénomène ? Certains livres récents, dans la droite ligne du culturalisme, plaident pour une remise en situation dans les formes des cultures traditionnelles. Si on reconnaît dans cette démarche un questionnement sur ce qui ne prend pas place dans nos concepts actuels, force est d'admettre qu'elle n'a donné aucun résultat probant au plan de sa praxis, et que sa théorisation en est des plus fumeuses au plan de la rationalité.

Enfin, il reste un problème mineur mais qui est loin d'être inintéressant : que faut-

il penser des tentatives d'explication de type psychobiographique comme celle de Binion à propos d'Hitler ? La vie de ces personnages (10) est-elle réductible à la problématique oedipienne, contrairement à ce qu'avance Lacan à propos des génies, le fussent-ils dans le mal ? On verra l'erreur majeure qui s'y produit quant à la théorie psychanalytique.

Commençons par essayer d'appréhender le phénomène en lui-même. Qu'appelle-t-on génocide ?

Le terme est d'invention récente. Il a été créé en 1944 par un professeur américain d'origine polonaise, R. Lemkin, en analogie avec celui d'homicide. C'est l'équivalent pour une communauté donnée de ce qu'est le meurtre pour un individu. Une gradation peut s'établir, allant de l'homicide de soi-même, dénommé depuis suicide, à l'homicide d'une population ou génocide, en passant par le meurtre.

L'interprétation étroite en est historique : elle désigne le judéocide par les nazis, auquel on a conjoint l'extermination des Tziganes, de peuples slaves prétendument inférieurs et des malades mentaux. Cette désignation est quelque peu tombée en désuétude à cause d'autres massacres de populations entières, survenus depuis ou nommés tels a posteriori. La spécificité des pratiques nazies, c'est-à-dire l'industrialisation des mises à mort, n'a pas manqué de provoquer des débats parfois vifs pour que le terme de génocide soit maintenu pour ce seul cas. Il a en définitive été remplacé par Shoah, anéantissement, depuis le film de Cl. Lanzmann, à propos duquel Edgar Morin souligne l'absence d'images d'archives et d'images des restes actuels des camps : l'extermination des Juifs ne peut être désignée que par son signifiant hébreu, ce qui induit une sacralisation religieuse.

L'interprétation large, qui prédomine aujourd'hui, désigne par génocide tous les massacres de grande ampleur. Du coup, ses caractéristiques propres tendent à s'estomper et on le délimite de façon malaisée. On le confond en partie avec l'expression plus large encore de crimes contre l'humanité, qui apparaît pour la première fois en 1915 à propos du massacre des Arméniens par les Turcs, dans une déclaration officielle de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie. Cette expression de « crimes contre l'humanité » sera codifiée en 1948, date où l'on proscrit (11) l'extermination de populations pour raisons ethniques, religieuses, nationales ou raciales ; il n'y a pas de proscription pour raisons politiques, culturelles ou économiques. C'est le projet national-socialiste contre les Juifs qui a été pris comme modèle de cette avancée du droit pénal international. D'où perdure la question de savoir si le judéocide par les nazis est le crime contre l'humanité ou un parmi d'autres.

Quelles sont les caractéristiques d'un génocide ?

D'abord, c'est un crime organisé au sein et par un Etat contre une partie de sa population considérée comme inassimilable, ceci pouvant s'étendre aux populations ou communautés d'Etats voisins. Ce crime est organisé et planifié par les dirigeants de l'Etat, il est théorisé philosophiquement par des intelligentsia en place, quelquefois européanisées, et constitue un retournement de toutes les valeurs dites humanistes.

Il est le produit d'une logique et d'un endoctrinement totalitaire qui aboutit à un

racisme non pas dominateur mais exterminateur. C'est en cela que la démocratie, toujours fragile, apparaît comme un recours contre ce risque. Mais ce recours n'est-il pas un fantasme civilisateur de notre culture à la mode de Saint-Just : pas de liberté pour les ennemis de la liberté ?

Il ne s'agit pas d'asservir ou d'assimiler l'autre, mais de le détruire après l'avoir avili. Ce n'est ni une guerre ni une guerre civile où, si cruautés il y a, elles sont davantage factuelles qu'organisationnelles : dans ces deux derniers cas, il n'y a pas de registre universel des cruautés et elles n'ont pas la même signification. Au cours d'un génocide, l'ennemi doit mourir mais supplicié, dégradé, avili, comme des poux ou des cafards, afin que le meurtrier sente moins le poids de la culpabilité. C'est l'univers de la violence inutile, exécutée par des êtres ordinaires qui y ont été éduqués contre une communauté précise.

Les penseurs en donnent le mot d'ordre, mais pas le mode d'emploi. Il y a une dimension collective de la cruauté, la tuerie se fait en bande, pas seul. Il est très difficile si pas impossible de séparer petits et grands coupables, exécutants et concepteurs du projet génocidaire.

(12) Il fonctionne sur un modèle paranoïaque où l'autre qu'il faut détruire n'est ni un ennemi, ni un adversaire. Cet autre est inassimilable à ses repères identificatoires et doit être arraché au corps social, quelle qu'en soit la déchirure ou la mutilation. Le peuple, dit Claude Lefort, est devenu à lui-même son propre ennemi et s'engage dans une gigantesque crise sacrificielle. C'est une vision radicalement haineuse de l'altérité, l'autre n'a plus d'identité pour moi et donc pour lui non plus.

Tout génocide est fondé sur la construction durant des années d'une réalité qui n'est pas le réel, où la victime devient de manière ou d'autre l'agresseur. On crée de nouvelles représentations qui aggravent les frustrations. Selon Françoise Héritier, il y aurait là une pathologie du signifiant face à un signifié qui n'existe pas. Mais s'agit-il bien de donner une raison irraisonnée à la violence ?

Surtout, il y a le silence du monde. Le consensus de l'indifférence et de l'aveuglement est universel. Plus grave encore, on fantasme des préjugés faux mais qui exonèrent le spectateur de sa culpabilité et de son impuissance. En Afrique, on parlera de tribalisme, de « haines ethniques » ; pour l'ex-Yougoslavie, on renverra aux haines séculaires de religion et de culture ; pour les nazis, on renverra à l'anormalité perverse ou psychopathique, etc. Quant aux victimes, en dernière analyse, elles ne le sont que de ce que d'autres parmi elles ont provoqué.

Ce consensus de l'indifférence fabule l'origine des massacres dans de lointains atavismes imaginaires, dans des passés reconstruits, ce qui empêche de penser les massacres dans l'actualité. Penser l'atavisme plutôt que l'actualité permet de se dédouaner à peu de frais. Oublie-t-on que l'analyse du passé se réduit souvent à une projection dans le passé de ses problèmes d'aujourd'hui ?

Enfin, il est remarquable qu'il s'est toujours trouvé des penseurs de

renom – philosophes, scientifiques, écrivains – pour défendre ou cautionner l'idéologie génocidaire. Heidegger, Heisenberg, Gottfried Benn, Carl Schmitt, Carl Gustav Jung et tant d'autres ont ainsi accompagné, voire (13) participé aux fastes nazis à un moment ou l'autre de leur vie. Plus grave encore, ils ne s'en sont jamais dédités !

Cette dernière caractéristique nous empêche de suivre ceux et celles qui évoquent l'irrationnel et la pathologie. Il nous paraît au contraire nécessaire de repartir de la rationalité même pour expliquer et rendre compte d'un génocide.

Il est manifeste que c'est un acte délibéré, pensé, voulu, préparé parfois pendant des mois ou années, en un mot que c'est un acte profondément désiré. Et comment se dédire de son désir ? Car si on identifie désir et loi, c'est la loi de l'acte et non la loi symbolique qui donne vie au désir, mais ne s'y confond pas. Demander que l'on reconnaisse son erreur, par exemple d'avoir été nazi, c'est introduire au sein du sujet une contradiction intolérable dans ses actes.

Qu'est-ce qu'un acte, en effet ? C'est un phénomène plein en soi, il est ou il n'est pas. Seul son dire le qualifie, moral ou immoral, vrai ou faux, etc. Le sens de l'acte est dans son commentaire et donc dans ses circonstances et conséquences. Comment parvenir à le récuser après l'avoir accompli, sinon pour complaire à une justice du moment, celle du vainqueur ?

L'acte génocidaire appartient en ce sens à ce qu'il est impossible à dire voire à décrire après coup : il est innommable dans nos catégories de pensées actuelles. Mais ici se produit un partage entre tortionnaires et victimes au départ du fait même qui les lie de façon impérissable. La mémoire en est altérée : les uns possèdent l'acuité des souvenirs de ce qui s'est réellement passé, mais sans pouvoir repérer aucun désir sinon épisodique dans le chef de leurs bourreaux, les autres oublient les actes pour ne rappeler que « la loi et l'ordre » qui les animaient à ce moment-là, c'est-à-dire le discours du pouvoir.

La violence est ce qui ne se dit pas dans nos sociétés, elle est exclue comme acte, à peine tolérée comme parole. Or, elle constitue une part de notre rationalité et il y a lieu de la penser comme telle : positivement. Il nous est impensable d'élever au statut d'idée de la raison pure la négation (14) et la destruction de l'autre, c'est-à-dire de tout ce qui n'est pas soi, alors même que le phénomène est fréquent.

Ainsi se constitue une contradiction majeure où ce qui se pose comme acte se trouve exclu de toute parole. Il n'est pas étonnant que les bourreaux et criminels contre l'humanité usent d'un langage identitaire ou d'ordre, selon les circonstances : il n'y a pas de mots pour leur désir, ils n'en ont aucun savoir. Comment pourraient-ils se renier ?

Et comment entendre ce qui ne peut se dire ? Certes le psychanalyste possède une échappatoire à toute qualification d'un acte : sa description pure. Encore faut-il prendre le temps pour que ceci puisse un jour commencer à se dire. On imagine qu'à terme, cela libère de tout questionnement sur la dénonciation ou non d'un criminel en analyse. Encore n'est-ce qu'à terme et, même, fort long terme !

Aurons-nous plus de facilités du côté des victimes ? Elles peuvent décrire les tortures, exactions, brimades, mutilations, etc., mais au-delà, que peuvent-elles en élaborer ? Comment assumer des séquelles réveillées au quotidien et qu'aucune justice ne pourra jamais apaiser ? On peut repérer chez Sade le langage de la victime parce que son statut n'est pas de réalité. Lorsque ce statut change, que devient le langage ? Notre situation y est encore moins aisée, et on rappellera pour mémoire le cas de ce religieux handicapé et défiguré par le fait des tortures subies, qui finit par se suicider malgré des traitements « psy ».

On le voit, le problème du génocide et de ce qu'il a d'expression du désir en acte pose à la psychanalyse un problème majeur : celui de sa conceptualisation. La violence s'exerce et ne s'énonce pas. Il semble qu'en ce domaine, l'anthropologie ait commencé à élaborer des théories qui la décrivent dans l'ordre de notre pensée positiviste, à preuve le travail de Pierre Clastres sur l'archéologie de la violence. Psychanalyse et psychiatrie, qui ont voulu s'accaparer le domaine de l'homicide à l'égal d'une pathologie, se trouvent ici en défaut de pensée : parce que ce n'en est pas une.

(15) Essayons de terminer en évoquant ses effets sur les générations qui suivent et sur ce qui s'en écrit. Il est probable que les traumatismes dus à un génocide sont différents d'autres et qu'il s'en transmet quelques problématiques spécifiques tant du côté des bourreaux que des survivants. Mais qu'est-ce ? Sûrement de la culture, mais au-delà ? Et d'abord sait-on en analyse ce qui se transmet, ne fut-ce que chez un sujet sans passé génocidaire ?

Que dire de ce qui s'en écrit ? Ni les déterminations culturelles ou socio-économiques, droit du sol, espace vital, homogénéité de culture, etc., ni les déterminations psychopathologiques ne permettent d'expliquer le phénomène génocidaire sans le réduire de quelque façon. Aussi les essais psychobiographiques présentent-ils à la base un vice de raisonnement majeur : ils méconnaissent l'effet sur le sujet de leurs études, des actes que ce même sujet a posés. Ils ramènent au niveau du commun des mortels quelqu'un qui s'en distingue de façon radicale. L'essai de Binion sur Hitler est exemplaire : il adapte la réalité à ce que produit son identification de type hystérique à son personnage, c'est-à-dire qu'il raplatit l'interprétation à n'être au mieux que de l'élaboration secondaire. On sait que Freud situait celle-ci du côté de l'analysant en ce qu'elle ramène à du déjà connu, alors qu'il posait celle-là comme le travail de l'analyste : Binion pouvait-il se tromper davantage ?

Que conclure sinon que fait défaut au titre de la psychanalyse toute une élaboration conceptuelle de la violence dans la dimension désirante de son acte. Ne serait-il pas temps de retrouver la démarche freudienne, celle qui s'élabora par la prise en compte de ce qui du désir était rejeté dans la constitution de notre rationalité ? N'est-ce pas la seule possibilité de rendre une position de sujet désirant à ceux qui en ont été exclus pour une partie de leur vie, surtout les victimes, bien sûr, mais aussi un certain nombre de bourreaux ?